



Pau, le 7 avril 2025

Programmes: lutter pour nos métiers !

Mathématiques en 6-ième : des **avancées significatives**, mais loin de tout régler

Depuis le début des concertations, très peu nombreuses et portant sur un programme déjà largement finalisé, le SNES-FSU a fait part de nombreuses critiques, et pesé pour obtenir des réécritures qui préservent la liberté pédagogique, la reconnaissance de la professionnalité et de l'expertise des collègues.

Si la présentation présente l'avantage d'envisager des programmes annuels et donnant à voir, sur chaque sujet, les apprentissages des années antérieures dans une logique de cycle, elle doit surtout beaucoup à la volonté initiale des rédacteurs de produire un programme clés en mains, susceptible « d'être mis en œuvre par des personnels contractuels », insuffisamment formés ! Quel aveu de l'institution, dès la première séance de consultation, sur la vision qu'elle a des professeurs de mathématiques ...

Lire la suite ici : <https://www.snes.edu/article/programme-de-mathematiques-de-6-ieme-des-avancees-significatives-mais-loin-de-tout-regler/>

LVER: Après avoir porté de nombreuses remarques en Commission spécialisée, le SNES-FSU a rédigé plusieurs amendements qui, lors du dernier CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), ont été intégrés, témoignant ainsi de l'efficacité de la mobilisation collective (consultation des collègues, enquête LVER, échanges lors de stages, élaboration et rédaction des amendements par le groupe LVER national, etc.). En tout, nous avons déposé 41 amendements, 29 d'entre eux sont tombés après arbitrage en séance en notre faveur. Sur les 12 restants, 11 ont été retenus, soit 97% !

Nous avons tout d'abord obtenu la première mesure incontournable: **un calendrier échelonné** pour la mise en place des nouveaux programmes, permettant aux professeur·es de s'adapter progressivement et aux élèves de ne pas se retrouver à cheval sur plusieurs programmes différents. Ces considérations sont particulièrement importantes en LVER où nous avons souvent des groupes multi-niveaux. Les classes de 6ème et de 2nde adopteront les nouveaux contenus à la rentrée 2025, suivies des 5ème, 1ère et terminale à la rentrée 2026, puis de la 4ème en 2027, et enfin de la 3ème en 2028.

Par ailleurs, notre demande – forte – de **rendre tous les objets d'étude facultatifs** a été acceptée, ce qui renforce la liberté pédagogique des enseignant·es. De plus, le ministère a retenu notre reformulation faisant de la **référence** au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) une référence **parmi d'autres**, ce qui permettra d'éviter une rigidité excessive. **Les compétences psychosociales** ont été **retirées de la plupart des axes**, une autre de nos exigences afin notamment de recentrer nos efforts sur les apprentissages linguistiques essentiels.

La référence au guide d'Eduscol La Grammaire du français, terminologie grammaticale pour faire de la grammaire en LVER a été retirée. Nous avons beaucoup insisté lors de la commission spécialisée sur les limites, voire l'absurdité de la démarche. Les grammaires des autres langues ne correspondent pas forcément aux **logiques de la grammaire française**, elles n'utilisent donc pas la même terminologie et ce guide de la grammaire française qui devait servir de référence est controversé, même pour le français !

Lire la suite ici <https://www.snes.edu/article/evolution-des-programmes-de-lver-une-action-collective-forte-menee-par-le-snes-fsu/>

Mouvement intra académique 2025

Téléchargement des confirmations des demandes de mutation directement par les candidats sur SIAM : du 3 au 8 avril 2025

- Retour des confirmations avec les pièces justificatives : **9 avril 2025** (les retours des confirmations papiers et des pièces justificatives se font sous forme de dossier papier à remettre au chef·fe d'établissement. Les collègues des autres académies doivent transmettre le dossier directement au rectorat).
- Date limite de dépôt des dossiers handicap : **9 avril 2025** (Attention, les pièces justificatives médicales sont à envoyer sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil auprès du recteur).
- Date limite pour les contestations de barèmes, les annulations de mutation ou les demandes tardives : **20 mai 2025** (les contestations de barème se font par colibri, mais les mails sont acceptés)
- Affichage des barèmes : **du 8 mai 2025 au 23 mai 2025**
- Affichage des barèmes définitifs : **20 mai 2025**
- Affichage des résultats + RAD TZR : **13 juin 2025**
- Résultats des révisions d'affectation et des recours : **le 2 juillet 2025**

Lycée Louis de Foix à Bayonne

Contre les enquêtes disciplinaires à l'encontre de représentant·es des personnels, contre les dérives d'un management toxique, la lutte continue.

La section départementale des Pyrénées Atlantiques et la section académique sont aux côtés des personnels du lycée Louis de Foix de Bayonne et leur apportent tout leur soutien.

Nos collègues dénoncent depuis des années un management brutal et toxique de la part de leur cheffe d'établissement. Iels se sont adressé·es de nombreuses fois à la Rectrice **depuis septembre 2020**, ont fait largement signer des pétitions dans l'établissement, organisé des manifestations.

Après une **enquête** de la **formation spécialisée** départementale au mois de **mai 2024**, une enquête 360 a eu lieu au mois de novembre 2024. Lors de ces deux moments, de nombreux personnels se sont exprimés pour dénoncer l'ambiance délétère et la dégradation de leurs conditions de travail. A l'issue des conclusions de l'enquête, la Rectrice a renouvelé sa confiance à la cheffe d'établissement et ordonné des enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires, notamment à l'encontre de représentant·es des personnels, dont le S1 de l'établissement, convoqué à deux reprises à une semaine d'intervalle, tout comme le représentant de la CGT edu'action. Cette décision est profondément révoltante.

Ces enquêtes administratives se sont déroulées mi-mars. Les premières auditions ont eu lieu dans un **climat particulièrement tendu**, l'administration ayant donné comme consigne que les tiers accompagnant les collègues entendu·es ne pourraient pas s'exprimer. Le SNES a fait valoir que cette consigne n'avait rien de réglementaire et les auditions suivantes ont pu se dérouler dans d'autres conditions, le 19 mars. Ce même jour était organisé un **rassemblement de soutien** devant l'établissement qui a réuni une centaine de personnes dont des collègues des autres lycées et collèges de la ville et des environs, dont la secrétaire départementale adjointe du SNES, également membre du bureau académique.

Depuis, le SNES est intervenu dans sa **déclaration en CSAA** pour dénoncer la pression exercée sur les collègues incriminé·es dans le cadre des auditions et soutenir que la responsabilité des dysfonctionnements de cet établissement ne pouvaient reposer sur quelques un·es qui se verraient sanctionné·es pour l'exemple. Rappelons que la section départementale est présente aux côtés des collègues de Louis de Foix depuis septembre 2020 et est intervenue à de nombreuses reprises auprès du DASEN.

Les collègues de l'établissement restent mobilisé·es dans leur combat et les sections académique et départementale les accompagnent au quotidien sur le terrain dans leur lutte courageuse pour la défense de leurs collègues incriminé·es, de leurs conditions de travail, du bon fonctionnement du service public et contre les dérives du management toxique.

Stages: se former syndicalement, pour défendre nos droits, en promouvant de nouveaux

Jeudi 15 mai : Stage **AGIR POUR LES DROITS DES FEMMES** à Pau (lycée Barthou) de 9h à 16h30. Stage co-organisé avec la FSU 65 avec Christiane Marty (ATTAC) et Mathilde Larrère (UNIVERSITAIRE). Lien pour s'inscrire: <https://framaforms.org/stage-fsu-6465-agir-pour-les-droits-des-femmes-15-mai-a-pau-1741200405>

Lundi 2 juin : Stage **F3SCT** à Pau (lieu à définir): former les collègues au fonctionnement des instances SST (cadre juridique, rédaction des fiches...) avec Hervé Moreau. Lien pour s'inscrire: <https://framaforms.org/stage-fsu-64-fonctionnement-des-instances-sst-cadre-juridique-redaction-des-fiches-pau-2-juin-de-9h>

Mardi 03 juin : **CPE et risques psychosociaux** de 9h30 à 16h30 Athénée municipal de Bordeaux (place St Christoly)
Qu'est-ce que le risque psychosocial ? Pourquoi y suis-je plus soumis·e ? Comment m'en protéger ? Que faire lorsque le trouble psychosocial est installé ?
C'est à toutes ces questions que nous répondrons lors du prochain stage académique animé par le secteur CPE et Renaud Robert le mardi 03 juin à Bordeaux. Ce stage est ouvert à tous les CPE de l'académie, stagiaires, contractuel·e.s et titulaires.

Demande d'autorisation d'absence à déposer au plus tard **un mois avant la date du stage**, soit le samedi 3 mai.